

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 10 du 26 février 2015

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 12

INSTRUCTION N° 8693/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant abrogation de textes.

Du 10 février 2015

INSTRUCTION N° 8693/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant abrogation de textes.

Du 10 février 2015

NOR D E F E 1 5 5 0 1 4 3 J

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3) modifié.

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Arrêté du 29 juillet 2014 (JO n° 200 du 30 août 2014, texte n° 11 ; signalé au BOC 51/2014 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 113.8, 114.3.3.2, 514.1).

Textes abrogés :

Instruction n° 3-7/Int. du 13 janvier 1950 (BO/G, p. 124 ; BOEM 705.3.1).

Instruction provisoire n° 6500/SA du 15 avril 1954 (BO/A, 1959, p. 1963 ; BOEM 423.1, 705.2) modifiée.

Instruction n° 14229/AM/Int./MB/PLO/DC du 4 juillet 1956 (BO/G, p. 3208 ; BOEM 551.4).

Instruction n° 8565/EMA/3/R/PM du 5 août 1957 (BO/G, p. 3830 ; BOEM/G 303, p. 167 ; BOEM 705.5) modifiée.

Instruction n° 122/T/6/T/INT du 17 décembre 1959 (BO/G, p. 4990 ; BOEM 533.1.1).

Instruction n° 20087/DN/3/2/INT du 9 mars 1972 (BOC/G, p. 729 ; BOEM 705.2).

Instruction générale n° 1975/DEF/DCCA/2/4 du 26 février 1976 (BOC, p. 1109 ; BOEM 705.2) modifiée.

Instruction générale n° 1418/DEF/EMAA/4/M n° 78/DEF/DCMAA/DIR du 20 octobre 1978 (BOC, 1983, p. 3577 ; BOEM 574.6, 705.3.2) modifiée.

Instruction n° 28000/DEF/DCCA/MAT/1 du 15 avril 1981 (BOC, p. 2056 ; BOEM 705.3.2) modifiée.

Instruction n° 10174/DEF/DCCAT/AP/RA du 3 septembre 1984 (BOC, p. 5670 ; BOEM 514.3) modifiée.

Instruction n° 10282/DEF/DCCAT/AP/RA du 4 novembre 1987 (BOC, p. 6213 ; BOEM 551.3).

Instruction n° 10163/DEF/DDCAT/AP/RA du 19 juillet 1988 (BOC, 1988, p. 3675 ; BOEM 551.7) modifiée.

Instruction n° 10015/DEF/DCCAT/AP/RA du 22 janvier 1990 (BOC, p. 1415 ; BOEM 705.3.1).

Instruction n° 217/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 19 mars 2003 (BOC, 2003, p. 2700 ; BOEM 554-1.2.2) modifiée.

Instruction n° 225/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 20 mars 2003 (BOC, 2003, p. 2710 ; BOEM 551.5) modifiée.

Instruction n° 538/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 20 octobre 2003 (BOC, 2003, p. 7369 ; BOEM 554-1.5) modifiée.

Instruction n° 622/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 15 décembre 2003 (BOC, 2004, p. 455 ; BOEM 554-1.5) modifiée.

Instruction n° 623/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 15 décembre 2003 (BOC, 2004, p. 460 ; BOEM 554-1.5) modifiée.

Instruction n° 502/DEF/EMAT/BPF du 24 décembre 2003 (BOC, 2004, p. 159 ; BOEM 705.2).

Instruction n° 292/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 28 avril 2004 (BOC, 2004, p. 2830 ; BOEM 513.2.8).

Instruction n° 107/DEF/CCC/SP du 10 mai 2006 (BOC/PP 22, 2006, texte 2 ; BOEM 513.2.5).

Instruction n° 81/DEF/CCAA/SP du 29 août 2008 (BOC N° 39 du 17 octobre 2008, texte 6 ; BOEM 705.3.2).

Instruction n° 0-11890-2009/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 27 février 2009 (BOC N° 13 du 5 mai 2009, texte 16 ; BOEM 551.5).

Instruction n° 0-18364-2009/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 30 mars 2009 (BOC N° 16 du 15 mai 2009, texte 38 ; BOEM 551.5).

Instruction n° 0-23010-2009/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 20 avril 2009 (BOC N° 16 du 15 mai 2009, texte 50 ; BOEM 551.5).

Instruction n° 0-42033-2009/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 31 août 2009 (BOC N° 35 du 18 septembre 2009, texte 19 ; BOEM 551.5).

Référence de publication : BOC n° 10 du 26 février 2015, texte 12.

1. Les instructions mentionnées ci-dessous sont abrogées :

- instruction n° 3-7/Int. du 13 janvier 1950 sur les cessions de matériels du service de l'habillement, campement, couchage et ameublement ;

- instruction provisoire n° 6500/SA du 15 avril 1954 modifiée, d'application au département de l'air du décret n° 52-1386 du 22 décembre 1952 sur la comptabilité des matériels militaires ;

- instruction n° 14229/AM/Int./MB/PLO/DC du 4 juillet 1956 sur l'installation, l'ameublement, l'entretien et la domesticité des hôtels des officiers généraux et assimilés, dans les territoires et départements d'outre-mer ;

- instruction n° 8565/EMA/3/R/PM et n° 767/EG/INT du 5 août 1957 modifiée, relative à l'administration des jeunes gens participant à la préparation militaire (élémentaire et supérieure) ;

- instruction n° 122/T/6/T/INT du 17 décembre 1959 relative à l'engagement des dépenses de transport de matériel et à la comptabilisation de ces dépenses ;

- instruction n° 20087/DN/3/2/INT du 9 mars 1972 relative au paiement et à la justification des dépenses du service du chauffage et de l'éclairage des bureaux des états-majors et services ;

- instruction générale n° 1975/DEF/DCCA/2/4 du 26 février 1976 modifiée, relative aux méthodes d'évaluation et de gestion prévisionnelle des matériels du commissariat (budget équipement) ;

- instruction générale n° 1418/DEF/EMAA/4/M n° 78/DEF/DCMAA/DIR du 20 octobre 1978 modifiée, relative à la fonction logistique des bases aériennes (cas des matériels techniques) ;

- instruction n° 28000/DEF/DCCA/MAT/1 du 15 avril 1981 modifiée, relative à la réalisation et à la gestion des matériels de sport ;

- instruction n° 10174/DEF/DCCAT/AP/RA du 3 septembre 1984 modifiée, relative aux modalités de détermination des rabais ou surenchères à appliquer par les maîtres-ouvriers au titre des travaux administratifs (armée de terre) ;

- instruction n° 10282/DEF/DCCAT/AP/RA du 4 novembre 1987 relative au contrôle de gestion des approvisionnements ;

- instruction n° 10163/DEF/DDCAT/AP/RA du 19 juillet 1988 modifiée, relative à l'évaluation technique des articles, effets et matériels du commissariat de l'armée de terre, en service dans les organismes, les formations et établissements de l'armée de terre ;
- instruction n° 10015/DEF/DCCAT/AP/RA du 22 janvier 1990 relative à la gestion de l'habillement dans les corps de troupe et les formations assimilées ;
- instruction n° 217/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 19 mars 2003 modifiée, relative au régime d'habillement du personnel des musiques des équipages de la flotte ;
- instruction n° 225/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 20 mars 2003 modifiée, relative au régime d'habillement des marins pompiers de Marseille ;
- instruction n° 538/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 20 octobre 2003 modifiée, relative au régime d'habillement du personnel intégré directement dans la réserve militaire ;
- instruction n° 622/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 15 décembre 2003 modifiée, relative à l'habillement des stagiaires de la préparation militaire « marine » ;
- instruction n° 623/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 15 décembre 2003 modifiée, relative à l'habillement des stagiaires de la préparation militaire supérieure marine ;
- instruction n° 502/DEF/EMAT/BPF du 24 décembre 2003 relative à l'application du régime du budget de fonctionnement dans l'armée de terre ;
- instruction n° 292/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 28 avril 2004 relative aux équipements de vol de l'aéronautique navale. Compétences respectives de l'aéronautique navale et du commissariat de la marine ;
- instruction n° 107/DEF/CCC/SP du 10 mai 2006 relative à la politique générale de mise en œuvre de la nomenclature interarmées « système OTAN » aux commissariats des armées de terre, de l'air et de la marine ;
- instruction n° 81/DEF/CCAA/SP du 29 août 2008 relative aux prestations croisées interarmées ;
- instruction n° 0-11890-2009/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 27 février 2009 relative à l'habillement du personnel non officier masculin de la marine nationale ;
- instruction n° 0-18364-2009/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 30 mars 2009 relative à l'habillement du personnel non officier féminin de la marine nationale ;
- instruction n° 0-23010-2009/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 20 avril 2009 relative au régime d'habillement du personnel officier masculin et féminin de la marine nationale ;
- instruction n° 0-42033-2009/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 31 août 2009 relative à l'habillement du personnel « mousse » masculin et féminin de la marine nationale.

2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.